Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213502370-20260320-D2026_018-DE

Renac

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE RENAC – Ille-et-Vilaine

Séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026

Date de convocation et affichage : le 16 mars 2026

Membres du Conseil municipal			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
15	15	0	15
Votes			
Pour	*Contre*	*Blanc*	
13	*0*	*2*	

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 18 h, les membres du Conseil municipal de la commune de RENAC, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. Arnaud Brindejonc, Maire de Renac. La séance a été publique.

Présents : M. Arnaud **Brindejonc**- Mme Soizic **Strouble**- M. André **Chevalier**- Mme Sylvie **Morisseau** - M. Alexandre **Moison** - Mme Gwénaëlle **Etrillard** - M. Nicolas **Renac** - Mme Ludivine **Perigué** - M. Guillaume **Chevalier** – Mme Monique **Ollivier** – M. Damien **Aubry** – Mme Stéphanie **Thomas** – M. Damien **Guillas** – Mme Sylvaine **Bonno** - M. Jean-Noël **Belaud** -

Absent excusé : Néant
Absent : Néant
Pouvoir : Néant

Secrétaire de séance : Madame Soizic Strouble

2026-018 : Election des Adjoints au maire

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ;
Considérant que sur chaque liste, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut supérieur à un ;
Considérant que si, après 2 tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7 ;
Vu les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au proc-s-verbal annexé à la présente délibération ;
Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise à l'issue du 1er tour d scrutin :

13 Voix pour la liste de Soizic Strouble

Le Conseil municipal, par :
13 Voix Pour 2 Votes Blanc 0 Voix Contre

ELIT : Madame **Soizic STROUBLE, 1ère adjointe au Maire de la commune de RENAC**
Monsieur **André CHEVALIER, 2ème adjoint au Maire de la commune de RENAC**
Madame **Sylvie MORISSEAU, 3ème adjointe au Maire de la commune de RENAC**
Monsieur **Alexandre MOISON, 4ème adjoint au Maire de la commune de RENAC**

INSTALLE Madame **Soizic STROUBLE**, Monsieur **André CHEVALIER**, Madame **Sylvie MORISSEAU** et Monsieur **Alexandre MOISON** en qualité d'adjoints au Maire de la Commune de RENAC.

AUTORISE Monsieur Arnaud BRINDEJONC, Maire de RENAC, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le 20 mars 2026

Le Maire
Arnaud Brindejonc

MAIRIE DE RENAC 35660

La secrétaire de séance
Soizic Strouble